

Vos représentants dans les conseils

Les auditeurs inscrits dans l'établissement public ont élu leurs représentants aux conseils statutaires du Cnam pour un mandat de deux ans. Merci de l'intérêt que tous, élus et électeurs, manifestent au fonctionnement et à la vie du Cnam en participant activement à ces scrutins.

Au conseil d'administration

François Andreani (suppléant: Valentin Musso)

Affiche élus conseil d'administration

Au conseil scientifique

Siège vacant

Au conseil des formations

Valérie Talamona – (suppléant :)

Siège vacant

Aux conseils des équipes pédagogiques nationales (EPN)



Contact
Service des affaires institutionnelles (SAI)
sai@lecnam.net 